



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Justice

**Réponse conjointe de Madame Elisabeth MARGUE, Ministre de la Justice, et de Monsieur  
Xavier BETTEL, Ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur,  
à la question parlementaire n° 1577 du 25 novembre 2024  
des honorables Députés Franz FAYOT et Yves CRUCHTEN**

Le Luxembourg a pris note de la décision de la Cour pénale internationale d'émettre des mandats d'arrêt contre le Premier ministre israélien, Benjamin Netanyahu, l'ancien ministre de la Défense, Yoav Gallant et le chef de la branche armée du Hamas, Mohammed Deif, pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité. En tant qu'État partie au Statut de Rome, le Luxembourg attache une importance primordiale au respect de l'indépendance et de l'impartialité de la CPI, et appliquera l'ensemble de ses obligations découlant du Statut de Rome.

Luxembourg, le 23 décembre 2024.

La Ministre de la Justice

(s.) Elisabeth Margue